

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 6 octobre 2017

3^{ème} Commission

N° CP2017-9-3-2

Service instructeur

DIRT - Direction des routes

Service consulté

Direction des Finances

**ROUTES DEPARTEMENTALES
AFFECTATIONS ET DESAFFECTATIONS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME
(PROGRAMMES A132 - A171)**

Résumé : Dans le cadre du présent rapport et selon le règlement financier dans son article 9.6, il vous est proposé de procéder à l'ajustement des affectations et désaffectations par opération sur les programmes :
- A132 "Calibrage sur les routes départementales" (- 127 669 €) ;
- A171 " Aménagement cyclable sur les routes départementales " (- 70 000 € pour l'opération itinéraire cyclable HUNINGUE-BALE ; + 70 000 € pour l'opération itinéraire cyclable SELESTAT-ILLHAEUSERN-OHNENHEIM).

1) Programme A132 – Calibrage sur les routes départementales :

Dans le cadre des autorisations de programme votées par l'Assemblée Départementale pour chaque millésime du programme A132, les affectations et désaffectations par opération doivent faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte des besoins nécessaires à la réalisation de calibrage sur les routes départementales.

Le montant total de l'ajustement s'élève à – **127 669 €** sur le programme A132, détaillé en annexe 1.

2) Programme A171 – Aménagement cyclable sur les routes départementales :

Dans le cadre des autorisations de programme votées par l'Assemblée Départementale pour chaque millésime du programme A171, les affectations et désaffectations par opération doivent faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte des besoins nécessaires à l'aménagement cyclable sur les routes départementales.

Le montant total de l'ajustement s'élève à - **70 000 €** pour l'opération itinéraire cyclable HUNINGUE-BALE et + **70 000 €** pour l'opération itinéraire cyclable SELESTAT-ILLAEUSERN-OHNENHEIM sur le programme A171, détaillé en annexe 2.

Je vous propose de bien vouloir :

- Affecter et désaffecter les montants par millésimes d'autorisations de programme indiqués dans les tableaux joints en annexes au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Brigitte KLINKERT